

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 3940 - Mardi 17 Août 2021 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les tarifs repartent à la hausse



L'Autorité nationale de régulation des TIC a pris la décision de fixer les tarifs planchers des offres voix mobiles et Data sur les réseaux des opérateurs titulaires de licence en Union des Comores. A Comores Télécom, le régulateur a fait enlever l'illimité de Huri intense de 10 000 FC et le Huri Champion de 15 000 FC.

Après avoir modifié les tarifs voix, l'Autorité nationale de régulation des technologies de l'information et des télécommunications (ANRTIC) vient de modifier à niveau les tarifs de la Data. Les appels on-net sont fixés à 5 FC la minute et les off-net à 10 FC la minute. La data est fixé à 0,30 FC/Mo

pour les offres groupés et 0,50 FC/Mo pour les offres de pure data. « C'est un début de processus pour l'équilibrage des tarifs. Nous avons tout d'abord encadré les tarifs de la voix, il y a de cela 6 mois. Et aujourd'hui, on a révisé les tarifs de la data », explique Taoufik Mbae, le directeur technique de l'ANRTIC. Selon lui, l'ANRTIC a constaté une perte de la valeur du marché globale qui s'explique par des tarifs concurrentiels abusivement bas par rapport aux investissements réalisés et la rentabilité escompté des opérateurs. Et en commun accord, ils ont décidé de revoir les tarifs. « Tout ce qu'on a fait, les deux opérateurs étaient demandeurs », précise-t-il.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 16 au 20 Août 2021

Lever du soleil:

06h 20mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 05h 07mn

Dhouhr : 12h 15mn

Ansr : 15h 17mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



DIPLOMATIE :

L'ambassade des Comores au Sénégal accusée de «corruption»

L'ambassade des Comores au Sénégal est sous les feux des critiques des étudiants comoriens sur place et de médias locaux. La chancellerie est accusée de délivrer des faux sauf-conduits à des tierces, « moyennant 20.000Fc » selon le média très suivi Senego. Nous avons interrogé le conseiller de l'ambassadeur, lui-même pointé du doigt dans cette affaire.

Question : Le site d'information Senego très suivi au Sénégal accuse nommément l'ambassadeur des Comores au Sénégal et son équipe de « délivrer des faux sauf-conduits moyennant 20.000FCFA ». Qu'en est-il de cette affaire ?

Adinane Ibrahim : Tout d'abord nous tenons à condamner fermement cet article mensonger qui porte des accusations gravissimes et sans fondement à notre Mission, et nous regrettons profondément le manque de professionnalisme de ce site. Vous savez qu'en l'absence d'un service d'établissement de passeport, la délivrance d'un sauf-conduit s'impose à tout ressortissant comorien qui répond aux critères établis par la Mission. C'est le cas des enfants d'origine comorienne, nés au Sénégal ou dans la sous-région, où on est la seule Représentation. Ce service est gratuit pour cette catégorie d'âge. Maintenant des exceptions sont faites aux ressortissants adultes présentant un motif impérieux et dont les dossiers sont examinés par les soins du chef de Mission. Ils s'acquittent des frais de 20.000 FCFA. C'est le tarif fixé depuis la création de l'Ambassade. Et d'ailleurs, j'en profite pour préciser que la grille tarifaire de l'Ambassade n'a subi aucune modification depuis l'accréditation de SEM Moustakim Said Attoumane en 2015, à part la gratuité de ce document pour les enfants, afin de leur permettre de rentrer au pays. L'Ambassade reste convaincue que ces ignominies liées par un membre d'un mouvement politique établi au Sénégal répondant au nom de HAFEZ EL ASSAD, connu de nos services pour son incivisme et son insolence dans ses propos hostiles aux autorités comoriennes, repris systématiquement par SENEGO, font suite au refus de délivrer ledit document à un membre de son mouvement, qui justement a voulu faire usage de faux.

Question : Pourquoi n'avez-vous pas fait un démenti si vous vous sentez victimes d'allégations mensongères ?

AI : A l'heure où je réponds à vos questions, un démenti a été déjà transmis à la rédaction de ce site. Dans l'immédiat, au regard de la gravité et la sensibilité des informations, l'Ambassade a estimé nécessaire de convoquer les responsables de ce site pour demander des explications sur les motivations réelles d'une telle publication dont aucune source exploitable n'est citée. Nous avons profité de l'occasion pour attirer leur attention sur les informations fournies par ces jeunes biens identifiés.

Question : Le même site accuse l'ambassade de « favoritisme et discrimination » sur les bourses d'études financées par l'État sénégalais. Ce que d'ailleurs des étudiants comoriens nous ont confirmé. Combien de bourses obtenez-vous l'année ? Quelles sont les critères d'éligibilité que vous tenez en compte dans le dispatching ?

AI : Cette question revient en actualité chaque année. La République du Sénégal offre 50 bourses à l'Etat comorien, dans le cadre de la coopération. L'Ambassade rappelle que la liste des boursiers est établie par les autorités comoriennes compétentes, notamment le ministère de l'Education nationale en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères. L'Ambassade, après réception de cette liste, et en vertu de sa mission, assure le dépôt et le suivi des dossiers au niveau de la Direction des bourses. Ce sont des informations vérifiables auprès des institutions précitées. Le rejet d'un dossier est motivé par la Direction des bourses, avant d'être transmis par l'Ambassade au candidat. Les critères exigés par la Direction des bourses sont :

Etre titulaire d'un baccalauréat, être inscrit au titre de l'année en cours dans une université publique sénégalaise ou école de formation privée agréée par l'Etat de Sénégal et reconnue par la Direction des bourses, et en fin, avoir moins de 30 ans. Ce dernier critère est exempté aux candidats en thèse doctorale. Cependant, il y a d'autres paramètres, notamment les formations payantes dispensées dans les universités publiques, qui généralement ne sont pas éligibles à la bourse. Récemment, il y a eu une nouvelle réforme qui a instauré des quotas dans les Masters. Nous travaillons en étroite collaboration avec les ministères concernés, et fort heureusement que cette année, nous n'avons pas encore eu de rejet. Enfin, je vous prie de demander à ceux qui prétendent être victimes de vous présenter une preuve tangible de leurs témoignages avant que vous preniez position.

Question : Comment expliquerez-vous la colère de l'étudiant comorien au Sénégal contre l'Ambassade ?

AI : (Rires) Vous pensez réellement qu'un groupe de quelques personnes aux intentions connues de tous, est représentatif d'une communauté qui avoisine les 4000 ressortissants, au point de parler d'une colère collective ? Toutefois, nous savons pertinemment que les défis sont immenses et nous travaillons d'arrache-pied pour apporter des solutions et nous nous réjouissons des acquis déjà obtenus, entre autres la facilitation des inscriptions dans les universités publiques, surtout dans les Universités provinciales, la formation de plusieurs médecins spécia-

listes, la continuité de l'octroi des bourses, la régularisation du séjour de la quasi-totalité de nos étudiants...D'autres réponses seront apportées prochainement par la commission mixte de coopération prévue entre nos deux pays.



Question : Il y'a combien d'étudiants au Sénégal ?

AI : Environnement 4000 ressortissants, la plupart des étudiants. Je n'ai pas un chiffre exact car il y'a ceux qui quittent définitivement le pays sans le signaler.

Question : Combien d'entre eux sont boursiers ?

AI : Depuis l'accréditation du premier Ambassadeur de l'Union des Comores auprès de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur MAHAMOUD SOILIH jusqu'à ce jour, près de 500 étudiants comoriens ont bénéficié du programme de bourse dans le cadre de la coopération.

Propos recueillis par
Andjouza Abouheir



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-COMORES) sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE MARDI 24 AOUT 2021 A 10 HEURES

à la salle de conférence du RETAJ-MORONI HOTEL à MORONI

Union des Comores à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- I. **Rapport du Conseil d'Administration : Exercice clos le 31 décembre 2020.**
- II. **Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.**
- III. **Rapport Général et Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020.**
- IV. **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 et affectation des Résultats.**
- V. **Textes des Résolutions.**

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale Ordinaire et prescrite par la loi est tenue à la disposition des actionnaires également au siège de la BIC-COMORES à Moroni et à Mutsamudu.

**Le Président du Conseil d'Administration
de la BIC-COMORES**

La Gazette des Comores

L'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les tarifs repartent à la hausse

Suite de la page 1

Pour ce qui est de la révision de la data, l'ANRTIC a fait enlever l'illimité de Huri Intense de 10 000 FC et le Huri Champion de 15 000 FC. Ce dernier est pointé du doigt par le régulateur en le qualifiant de « commerce irréfléchi ». « Selon notre réglementation, l'illimité n'est pas exclu mais ils n'ont pas fait les considérations économiques qu'il fallait. A noter aussi que l'illimité n'est pas conforme à la réglementation de la décision d'encadrement des promotions et bonus ». Selon le directeur technique de l'ANRTIC, ils ont comme rôle de veiller à ce que les intérêts des opérateurs, de l'Etat et du consumma-

teur soient respectés. Mais ce dernier est loin d'être respecté.

L'Association des Consommateurs des Tic estime quant à elle que cette énième décision du régulateur est un recul par rapport aux acquis et avantages qu'on a eus de la concurrence. « L'ANRTIC ne fait qu'augmenter la fracture numérique. De toutes les études qui ont été faites, aucune n'a recommandé la hausse des tarifs ou bien la réduction de la data », précise Hamidou Mhoma, le président de l'ACTIC. Selon lui, c'est une atteinte au pouvoir d'achat de la population. « Au lieu d'alléger, il continue de le consommateur », poursuit-il, avant d'ajouter que « la manière dont l'ANRTIC régle les

tarifs, c'est comme si l'internet est un produit de luxe. Et pourtant c'est un service assimilé à un produit de première nécessité. Ils disent qu'on détruit la valeur du marché par des décisions insensées. Et pourtant ce sont eux qui ne cessent de le faire ».

De son côté, Comores Télécom a confirmé que l'ANRTIC lui a fait enlever l'illimité, sur le Huri Intense 10.000 fc et le Huri Champion 15.000 fc. « C'était un avantage compétitif important que nous avions sur notre concurrent et une offre pour satisfaire nos plus gros consommateurs. Évidemment, nous sommes déçus mais nous ne pouvons que nous soumettre aux décisions du régulateur, montre Antoinette Ezzidine, consultant en

communication à Comores Télécom. Heureusement que pour nos clients résidentiels, nous pouvons leur offrir une alternative qui est le Nafassi Fibre, notre offre tripleplay ». Et tout comme les consommateurs, ils se disent déçus. « Nous sommes déçus pour nos clients qui ont déjà acquis de grandes habitudes avec nos forfaits illimités, incluant ceux et celles utilisant les Huri Box mais nous nous soumettons à ces nouveaux tarifs décidés par le régulateur dont l'objectif communiqué est de protéger le secteur des télécommunications. Nous continuerons en tout cas à améliorer nos services et notre proximité avec la population ».

Quant à Telma Comores, ils

n'ont pas d'autre choix que de se soumettre à la décision du régulateur. « On nous a menacé et nous débrancher de Comores Câble. Et on ne peut que nous soumettre », indique un responsable du deuxième opérateur de la téléphonie mobile aux Comores. Selon lui, les modifications apportées sur leurs tarifs sont flagrantes. « Soit on diminue le volume soit on augmente les tarifs. Et on se demande sur quelle base et fondement ils ont fixé ces tarifs planchers », s'interroge-t-il. Toutefois, l'on se demande où s'arrêtera l'ANRTIC dans ses révisions à l'emporte pièces, après avoir déjà modifié les tarifs voix et data.

MY

EXAMENS NATIONAUX :

Voici les sanctions réservées aux candidats et responsables

Après un mois du déroulement des examens et concours nationaux, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a annoncé les mesures et sanctions réservées aux auteurs de fraudes et manquements aux examens et concours nationaux de cette fin d'année.

Les candidats aux examens nationaux (le baccalauréat, le brevet d'études du premier cycle et le concours d'entrée en sixième) et certains responsables de l'éducation ont toujours tendance à faire des fraudes. C'est connu, si bien que le ministère de l'éducation a sorti le 6 août dernier une note portant sanctions contre les auteurs des fraudes et manquements aux examens et aux concours nationaux. Pour les sanctions, elles sont distinguées en deux types : administratives et judiciaires.

Pour les inscriptions frauduleuses, le concerné sera éliminé et suspendu deux ans de tout examen et concours nationaux. Le cas de substitution de candidature ou de candidat, il y aura cinq ans d'interdiction à la participation des examens nationaux alors que le substitut fera l'objet d'une poursuite judiciaire après annulation de ses diplômes et exclusion du système scolaire ou universitaire pendant une période de cinq ans. Annulation du résultat en cas de faux et usage de faux. Pour tout acte ou tentative de triche en salle, c'est-à-dire si le candidat est attrapé avec un sujet d'épreuve déjà corrigé, ce qui arrive dans la plupart des cas, toute la salle sera exclue de la session en cours et le concerné sera interdit de tout examen ou concours national pendant cinq ans et sera poursuivi devant la justice.

Autres cas, quoique très rares mais possibles, le port et usage d'appareils d'enregistrement ou de



communication en salle. L'auteur se verra confisquer définitivement son appareil et sera aussitôt exclu de la salle. Deux ans d'exclusion d'examen sont réservés à tout candidat attrapé avec une copie identique à la correction, plus l'annulation des copies incriminées de l'é-

preuve en cas d'inscription des signes codés adressés au secrétariat ou des correcteurs. En ce qui concerne les violences ou agressions verbales d'un responsable ou membre du jury, l'auteur sera exclu de la salle et aura trois ans d'exclusion du système éducatif

en cas de violence physique.

Concernant les sanctions encourus par les responsables et membres du jury, on note l'interdiction définitive d'exercer ses fonctions s'il est impliqué dans une inscription frauduleuse. En cas de falsification du bulletin de notes par un chef d'établissement, il sera démis de ses fonctions administratives dans le système éducatif. En cas de communication avec les candidats dans le but d'apporter une aide délictueuse, l'auteur sera exclu de la salle et ne pourra pas participer aux concours nationaux pendant une période de 5 ans. Un responsable peut faire objet d'une poursuite judiciaire en cas d'harcèlement sexuel des candidats. Tout acte de nature à discréditer ou troubler l'ordre des examens sera soumis à l'appréciation de la commission de discipline.

Kamal Gamal

ENSEIGNEMENT CORANIQUE

À 10 ans, il a mémorisé le Coran en 8 mois



Natif de la ville de Mitsamiouli, Moukrim Djaé Ali vient de terminer, en 8 mois, la mémorisation tout entière du Saint Coran. Son encadreur Faysoil Bakar Ahamada, docteur en lecture du Coran atteste qu'il s'agit de la 2ème fois qu'un enfant de 10 ans termine le cycle au centre de mémorisation du coran de Saandi Ibn Mouhathen sis au quartier Mahade, à Moroni.

C'est rare de trouver un enfant de 10 ans capable de mémoriser le Coran en intégralité en huit mois. Et Moukrim Djaé Ali l'a fait. A l'âge de 10 ans, il vient de terminer la mémorisation du Coran en un temps record de 8 mois. « Oui, le travail qui a été fait est un miracle ici aux Comores, mais

ailleurs, dans les pays arabes, cela arrive souvent », avoue Dr Faysoil Bakar Ahmada, l'un des encadreurs au centre Saandi Ibn Mouhathen où cet enfant a été inscrit il y a 8 mois. En tout cas, c'est la 2e fois, ici au Markaz (centre) qu'on a un enfant à avoir mémorisé le Coran à l'âge de 10 ans. « L'exception de cet enfant est la durée », poursuit cet encadreur.

D'après lui, de manière générale, on trouve des enfants de 12 à 18 ans qui sont capables de terminer le coran en espace de 3 ans. Selon le programme de ce Markaz, l'enfant mémorise une page par jour. « Pour passer de la 1ère année en classe suivante, il faut avoir 9 chapitres, tout mémorisé, de 2ème en 3ème classe 23 chapitres et terminer tout le coran dans le 1er semestre de la 3ème classe. « Ce

qui fait que la 2ème semestre de la 3ème année, est réservé pour la phase finale à savoir la révision générale de la mémorisation », explique Dr Faysoil.

Selon son encadreur, pour pouvoir continuer le programme habituel du centre, une fois un chapitre du coran terminé, il faut absolument faire une révision avant de passer à l'étape suivante. « Si on termine 5 chapitres, poursuit-il, un autre prof viendra contrôler la révision de ces 5 chapitres là avant de passer à la phase suivante. Cet enfant a passé toutes ces étapes hormis la dernière que nous allons organiser dans les jours à venir ».

Ibnou M. Abdou

SÉCURITÉ AÉROPORTUAIRE

" Le PSA d'Anjouan est fini et nous espérons le déposer ce samedi 14 août "

Anynoulhouda Jaffar, coordonnateur de la sûreté des aéroports des Comores annoncé avoir remis mercredi dernier le Programme de la Sûreté Aéroportuaire (PSA) à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM). Ce dernier montre que le PSA fait partie des documents cadres demandés par l'autorité de l'aviation civile dans le processus de certification des aéroports. Interview.

Question : L'AIMPSI vers la certification, quelles sont les étapes déjà franchies ?

Anynoulhouda Jaffar : La certification d'aérodrome selon la réglementation en vigueur (RAC 14: partie 3) comprend 5 phases (Expression d'intérêt,

demande formelle incluant le dépôt du manuel d'aérodrome qui sera évalué et approuvé, audit du certificat ou inspection sur site, délivrance du certificat d'aérodrome et publication dans l'AIP (Publication de l'information aéronautique). L'AIMPSI a presque fini la phase numéro 2 et en regardant l'ordre, on constate que les étapes les plus difficiles sont les trois premières. Ce qui signifie que nous évoluons dans le bon sens sachant qu'obtenir la certification n'est pas du tout facile et ça prend beaucoup de temps.

Question : La restitution du PSA en déduit quoi dans le processus vers la certification ?

A.J : Le PSA fait partie des documents cadres demandés par



l'autorité de l'aviation civile dans le processus de certification vu son importance dans le fonctionnement et l'organisation des activités aéroportuaires.

Question : Pour les aéroports de Ouani et de Bandar es Salam, où en est-on de leurs PSA ?

A.J : Le PSA d'Anjouan est

fini et nous espérons le déposer ce samedi 14 août Inshallah auprès de l'autorité de l'aviation civile pour son approbation. Celui de Mohéli, nous avons déjà un draft et une mission de l'ADC sera dépêchée au début de la semaine prochaine pour sa finalisation afin de pouvoir aussi le déposer pour son approbation. Après l'approbation de ces programmes, des cérémonies de restitution aux acteurs de première ligne de la Sûreté seront organisées dans les aéroports respectifs. Pour tout vous dire, la certification est un long périple, mais bientôt, on y sera vu l'effort de notre directeur général et du personnel averti.

Propos recueillis par NJ

APPROVISIONNEMENT EN EAU

La SONEDE tient-elle ses promesses à Djoiezi ?

Après la première rencontre entre la délégation de Djoiezi et le directeur général de la société nationale d'exploitation et de distribution d'eau, tenue le mois dernier, Soundi Goulam avait promis d'accompagner l'initiative des habitants de Djoiezi dans leur projet d'adduction d'eau, c'est chose faite. 5 techniciens de la SONEDE ont été dépêchés jeudi dernier à Djoiezi pour une évaluation des travaux déjà réalisés.

Une délégation de techniciens de la SONEDE venue de Moroni dont le

directeur technique, un cartographe, un hydrologue et 2 techniciens, est accueillie à Djoiezi. L'objectif est d'échanger avec l'équipe du village en charge du projet d'adduction d'eau, évaluer les travaux déjà réalisés et estimer ceux de la seconde phase et voir comment ils peuvent y apporter leur appui technique et en équipement, afin de mettre fin au problème récurrent d'eau que connaît le village depuis plus 5 ans.

Une construction d'un mini captage d'eau souterraine a été réalisée par l'association des djoieziens qui se battent pour ramener l'eau dans le village. «

Notre objectif ici à Djoiezi, c'est d'échanger avec la population, partager nos connaissances afin de l'aider à finaliser ce captage... » souligne Abdillah Mzé Ali le Directeur technique. A en croire ces techniciens, tout ce qui a été déjà fait sur ce captage a respecté les normes requises, il faudrait quelques retouches seulement.

Cette initiative est prise, pour rappel, suite à la rencontre du Directeur Général Soundi Goulam lors de sa dernière visite à Mohéli avec la délégation de Djoiezi conduite par Soilihi Mahamoud (SAKO). Les responsables de la SONEDE ont

saluée les efforts fournis par les femmes de ce village à la tête desquelles Madame Hadidja Madi, présidente de l'association des femmes de Djoiezi. Ce sont elles qui ont eu l'idée d'une solution palliative pour ramener l'eau dans le village.

Avec les moyens de bord, Said Madi ce vétéran en hydraulique, un ancien technicien de la SONEDE et son équipe, ont pu construire un bassin de captage d'eau souterraine d'un volume de 20m³ et acheter 4 tuyaux en plastique de 100 mètres de longueur chacun pour relier le point du captage au village.

« Nous avons effectué un pas géant à la concrétisation de ce projet, mais il nous faut encore 700m de tuyaux pour distribuer l'eau dans les ménages » explique Saandia Abdoukader vice-présidente de l'association

fémnine. «Vu que nous voulons créer un grand bassin de 50m de long sur 12m de large avec une hauteur de 4m pour permettre d'alimenter Djoiezi jusqu'à Bangoma, la tâche n'était pas facile pour nous. Cet appui de la SONEDE est donc un grand soulagement pour nous » a-t-elle ajouté.

C'est Said Madi qui a supervisé ces travaux de construction du captage. Cet homme non diplômé d'une école technique et qui a travaillé dans la société d'eau pendant plus de 30 ans avant d'être renvoyé est devenu incontournable dans ce projet et les réalisations qu'il a faites sont surprenantes. Said Madi rassure que le débit généré par ce captage va alimenter aisément Djoiezi et ses environs.

Riwad



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssef
Secrétaire de rédaction
 Toufè Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45